



**Décision n° CODEP-DEU-2018-033869 du 3 juillet 2018
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiant la décision
n° CODEP-DEU-2018-028812 du 26 juin 2018 de l’Autorité
de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment ses articles 17 à 19 et article 22 ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2018-028812 du 26 juin 2018 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement ;

Vu l’avis émis par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 17 mai 2018,

Considérant que l’Autorité de sûreté nucléaire a décidé de suivre dans son intégralité l’avis émis par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 17 mai 2018 ;

Considérant que le tableau 3 de l’annexe II de la décision du 26 juin 2018 susvisée comporte une erreur matérielle qui doit être corrigée ;

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau 3 de l’annexe II de la décision du 26 juin 2018 susvisée est remplacé par le tableau 3 figurant en annexe à la présente décision.

Article 2

La liste de l'ensemble des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018.

Signée par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
l'inspecteur en chef**

Christophe QUINTIN

ANNEXE
à la Décision n° CODEP-DEU-2018-033869 modifiant la décision n° CODEP-DEU-2018-028812
du 26 juin 2018 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Tableau 3 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « biologique » (type 3)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 3)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Framatome (FBFC)	Romans (26)								X ¹¹										01/07/2018	30/06/2023

11 : mesure de ⁹⁹Tc